

## Liens utiles

### SITES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>  
<http://www.education.gouv.fr>

### SITE ÉDUSCOL

<http://eduscol.education.fr/lettres>

### SITE DU RECTORAT DE BORDEAUX

<http://www.ac-bordeaux.fr>

### SITE DE L'ESPÉ AQUITAINE

<http://www.espe-aquitaine.fr>

## Glossaire

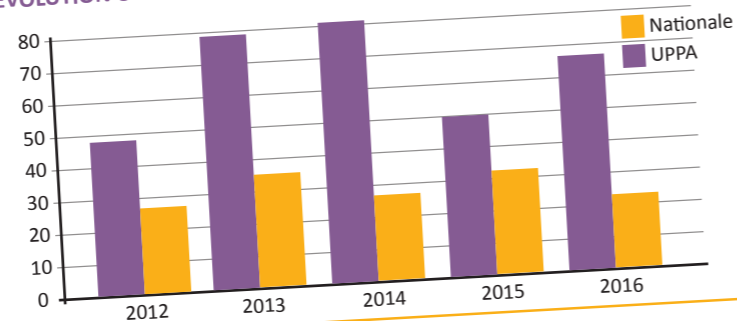
**CAPES :** Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré.

**CAFEP :** Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Enseignement dans les établissements Privés du second degré sous contrat.

**ESPÉ :** Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation.



ÉVOLUTION COMPARÉE DES ADMIS PAR RAPPORT AUX INSCRITS AU CAPES



Conception : Direction de la Communication - UPPA - Novembre 2016

## Contact

### SECRETARIAT :

Master MEEF Lettres classiques - Lettres modernes  
[master-MEEF.UFR-LLSHS@univ-pau.fr](mailto:master-MEEF.UFR-LLSHS@univ-pau.fr)  
05 59 40 79 48

UFR des Lettres, Langues et Sciences humaines  
Avenue du Doyen Poplawski  
BP 1160  
64013 PAU UNIVERSITÉ CEDEX

# Master MEEF

## Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

# 2<sup>nd</sup> degré - Lettres



<https://formation.univ-pau.fr/meef-lettres>

Les enseignants du premier et du second degré sont recrutés au niveau master (bac + 5).

Leur formation est assurée par les ESPÉ en partenariat avec les universités (il existe une ESPÉ par académie).

Sous l'égide de l'ESPÉ d'Aquitaine, l'Université de Pau propose la spécialité Lettres du master MEEF 2<sup>nd</sup> degré offrant une formation disciplinaire et professionnelle au métier de professeur de Lettres en collège ou en lycée.

Ce master professionnel destine ses étudiants à la fonction d'enseignant du second degré, notamment par la préparation du CAPES ou du CAFEP de Lettres.

## Organisation de la formation

- **La formation est destinée aux titulaires d'une licence de Lettres.**  
Les candidats ayant un titre équivalent peuvent aussi être admis après étude du dossier par une commission pédagogique.  
Il est recommandé de prendre contact avec les responsables de formation dès le printemps pour une admission en septembre.
- **Le master MEEF est délivré à l'issue de deux années d'études.**
- **Les épreuves du CAFEP-CAPES ont lieu durant le deuxième semestre de l'année de M1.** La préparation aux épreuves du concours est assurée au cours de l'année de M1.
- **Durant l'année de M2, les lauréats du concours sont fonctionnaires-stagiaires.** Ils sont rémunérés à temps plein pour un demi-service d'enseignement. L'emploi du temps de la semaine est pour moitié consacré au stage et pour moitié aux enseignements.
- **L'approfondissement des connaissances en Lettres a lieu essentiellement durant la première année.**
- **La formation professionnelle débute dès le premier semestre.** Elle est complétée par deux stages d'observation et de pratique accompagnée de deux semaines en première année. Elle se poursuit en deuxième année avec le stage en qualité de fonctionnaire-stagiaire.
- **L'évaluation a lieu essentiellement sous forme de contrôle continu.**



## CAPES et CAFEP de Lettres

Les épreuves du CAPES (enseignement public) et du CAFEP (enseignement privé) sont identiques. Les candidats ont le choix au moment de l'inscription entre les options Lettres classiques et Lettres modernes.

**Les épreuves écrites d'admissibilité ont lieu en avril** ; elles sont constituées de 2 épreuves de 6 heures :

- la composition française (coefficient 1),
- l'épreuve écrite à partir d'un dossier (coefficient 1) : l'épreuve de latin et de grec pour l'option Lettres classiques, l'étude grammaticale de textes de langue française pour l'option Lettres modernes.

**Les épreuves orales d'admission pour les candidats admissibles ont lieu de la mi-juin à juillet**, elles sont constituées de 2 épreuves (préparations de 3h, épreuves d'1 heure) :

- mise en situation professionnelle (coefficient 2) : explication de texte et question de grammaire,
- analyse d'une situation professionnelle au choix selon l'option Lettres classiques ou Lettres modernes (coefficient 2).

## Contenu de la formation

SEMESTRE 1			SEMESTRE 2		
UE1-1	Contextes d'exercice du métier	3 ECTS	UE2-1	Contextes d'exercice du métier	3 ECTS
UE1-2	Culture disciplinaire	15 ECTS	UE2-2	Culture disciplinaire	16 ECTS
	UE1-2-1 Composition française			UE2-2-1 Composition française	
	UE1-2-2 Langue (au choix) entre :			UE2-2-2 Langue (au choix) entre :	
	option Lettres classiques : grammaire, latin, grec			option Lettres classiques : latin, grec	
	option Lettres modernes : grammaire, stylistique			option Lettres modernes : grammaire, stylistique	
UE1-3	Didactique disciplinaire	6 ECTS	UE2-3	Didactique disciplinaire	7 ECTS
UE1-4	Initiation à la recherche (mutualisée avec des cours de master recherche)	2 ECTS	UE2-4	Initiation à la recherche	2 ECTS
UE1-5	Observation et analyse en situation professionnelle	2 ECTS	UE2-5	Observation et analyse en situation professionnelle	2 ECTS
UE1-6	Langues vivantes	2 ECTS			

SEMESTRE 3			SEMESTRE 4		
UE3-1	Contextes d'exercice du métier	5 ECTS	UE4-1	Contextes d'exercice du métier	5 ECTS
UE3-2	Construire, mettre en œuvre et analyser des situations d'enseignement et d'apprentissage et accompagnement professionnel	17 ECTS	UE4-2	Construire, mettre en œuvre et analyser des situations d'enseignement et d'apprentissage et accompagnement professionnel	11 ECTS
UE3-3	Projet pédagogique numérique	2 ECTS	UE4-3	Projet pédagogique numérique	2 ECTS
UE3-4	Initiation à la recherche	4 ECTS	UE4-4	Initiation à la recherche	10 ECTS
UE3-5	Langues vivantes	2 ECTS	UE4-5	Langues vivantes	2 ECTS

## Dispositif emplois d'avenir professeur

Le dispositif "emplois d'avenir professeur" s'adresse aux étudiants :

- boursiers de l'enseignement supérieur,
- en deuxième année ou troisième année de licence ou en première année de master,
- âgés de moins de 26 ans (ou de moins de 31 ans dans le cas d'étudiants en situation de handicap).

Il offre à des étudiants se destinant à l'enseignement la possibilité d'entrer progressivement dans le métier. Les étudiants dont la candidature est retenue se voient ainsi confier un emploi à temps partiel au sein d'un établissement scolaire, sur une base moyenne de 12 heures rémunérées par semaine.